

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17000598

Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le

16 DEC. 2016

Le greffier ~~Greffier~~

N° d'entreprise : 0420.119.866

Dénomination

(en entier) : **Pierre Declaye**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 5590 Ciney, rue de la Croix Limont, 44

Objet de l'acte : CHANGEMENT DE DENOMINATION

D'un acte passé devant Maître Amélie PERLEAU, Notaire associé à 5590 CINEY, avenue Schlögel, 92, le 13 décembre 2016, en cours d'enregistrement, il résulte que :

S'est tenue:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée dénommée « Pierre Declaye », ayant son siège social à 5590 Ciney, rue de la Croix Limont, 44, constituée suivant acte reçu par le Notaire Jean MISSON de Ciney, le 11 janvier 1980, publié aux Annexes du Moniteur Belge, sous le numéro 1980/0479-18, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal dressé par le Notaire Patricia VAN BEVER, à Ciney, le 30 mai 2008, publié aux annexes du Moniteur Belge du 19 juin suivant, sous le numéro 08096209.

II. Bureau

La séance est ouverte à 10h30.

Sous la Présidence du gérant unique étant la société privée à responsabilité limitée « MACORS MANAGEMENT » ayant son siège social à 5590 Ciney, Rue de la Croix Limont 44, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0898.105.479 et à la Taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 898.105.479.

Société constituée suivant acte reçu par le Notaire VAN BEVER Patricia à Ciney en date du 30 avril 2008, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 3 juin 2008 sous le numéro 080558, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le Notaire Amélie PERLEAU, notaire à Ciney, le 11 décembre 2012, publié aux annexes du Moniteur Belge du 20 décembre suivant sous le numéro 13001037.

Ici représentée, conformément à l'article 11 des statuts, par son gérant :

Monsieur MACORS Luc Raymond Guy Ghislain, célibataire, né à Dinant le 14 août 1984, (Numéro national : 84.08.14-285.48), demeurant et domicilié à 5590 Ciney, Rue de la Croix Limont, 44.

Agissant conformément à l'article 10 des statuts, et nommé à cette fonction aux termes de l'assemblée générale tenue à la suite des statuts.

Sont présents :

Tous les associés, étant la société privée à responsabilité limitée « MACORS MANAGEMENT », laquelle déclare posséder l'intégralité des parts de la société.

III.Exposé du Président

Monsieur le Président constate que les associés possédant l'ensemble des parts sont présents ou représentés. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut donc délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose et requiert le Notaire soussigné d'acter que :

La présente Assemblée a pour ordre du jour :

(a) MODIFICATION DE LA DENOMINATION

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

(b) MODIFICATION de l'article 1 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

IV. Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les associés, étant présents ou représentés, il n'y a pas lieu de justifier de l'envoi des convocations.

Tous les faits ci-dessus évoqués par Monsieur le Président étant reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée, et apte à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

V. Délibérations et résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée propose de changer la dénomination existante de la société et de la dénommer « Compleo », à compter du 1er janvier 2017.

En conséquence, elle décide de remplacer le texte de l'article un (1) des statuts, par le texte suivant :

« La société est une société commerciale et adopte la forme d'une société privée à responsabilité limitée.

Elle est dénommée « Compleo ».

Dans tous documents écrits émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention: société privée à responsabilité limitée ou des initiales, SPRL. ».

Deuxième résolution : Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent et pour remplir les formalités subséquentes aux présentes modifications.

VI. Votes

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Sont annexés: -une expédition de l'acte du 13 décembre 2016

-un extrait analytique de cet acte;

-la preuve du versement des 155,73 €